

# CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA KARATE

- DATE** **Dimanche 09 juin 2019**
- SALLE** Gymnase Pierre de Coubertin
- ADRESSE** 84 avenue Georges Lafont - 75016 Paris
- BILLETTERIE** Tarif Adulte 1 jour : 8 euros / Gratuit - 12 ans
- ENGAGEMENT** Gratuit
- CATEGORIES** Juniors (Kata) / - Seniors (Kata-Combats-fauteuils)\_Masculins / Féminins - Individuels
- DATE LIMITE INSCRIPTION** **31 mai 2019\***
- INSCRIPTIONS** Fiche d'inscription disponible sur : <http://www.ffkarate.fr> (calendrier compétitions)

Les dates, lieux, horaires sont donnés sous réserve de modification, les informations définitives sont disponibles sur [www.ffkarate.fr](http://www.ffkarate.fr)

## Dimanche 9 juin 2019

### Contrôle Compétiteurs :

- 08h30-09h00 Catégories :**
- Fauteuils
  - Malvoyants et non-voyants
  - Handicap Mental 1<sup>ère</sup> division
  - Handicap debout

**09h30 :** Début des Compétitions

**FIN DE MATINEE :** Horaires prévisionnels des finales et remise des médailles

### ARTICLE 3 : PRÉPARATION (Annexe : règlement fédéral)

1. Avant la compétition tous les athlètes fourniront un formulaire de classification pour aviser l'organisateur de leur niveau d'incapacité et le QI dans le cas d'un trouble d'apprentissage.
2. L'équipe médicale sera composée d'au moins un médecin.
3. Les concurrents de la catégorie E peuvent montrer leur classification (niveau de QI) obtenue auprès de leur médecin.
4. Chaque concurrent doit être licencié à la FF KARATE.
5. Pour chaque catégorie de classification, il y aura un officiel de l'organisation à l'entrée qui va guider les athlètes à l'espace d'échauffement qui est divisé en catégories de classement avec deux entraîneurs qui connaissent le programme et prépareront les athlètes.
6. L'équipe médicale sera informée des horaires et lieux de compétition sur lesquels les athlètes seront en compétition et l'organisateur de la compétition remettra les renseignements personnels de chaque athlète à l'équipe médicale dans l'ordre chronologique avant que la compétition commence.
7. Tous les participants doivent respecter le règlement fédéral de la FF KARATE.
8. Chaque compétiteur doit présenter un formulaire de notification MDPH.
9. Les classifications retenues sont : A, B, C, D1, D2, E1, E2, E4, F, G.

*\*Inscriptions : Les compétiteurs doivent être licenciés au plus tard 3 jours avant la date limite d'inscription. (Extrait du règlement Compétitions Saison 2018-2019 - page 38)*